

# PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE



Document à l'intention des parents 2022-2023

## À notre école

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école dans l'ensemble des activités de notre établissement d'enseignement.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

La participation des parents est sollicitée.

Dans le cas de non-participation des parents, l'école s'adjoindra des ressources externes (DPJ, CLSC, table régionale de concertation).

## Nos résultats

En 2021-2022, nos priorités étaient de continuer de développer chez les élèves un sentiment de sécurité, d'améliorer leurs habiletés à résoudre des conflits de façon pacifique et de diminuer la violence verbale et physique.

Nous avons obtenu une très belle participation de tous et nous avons pu observer, au quotidien, que les élèves appliquent ce qu'ils ont appris. Tous ces moyens ont contribué à faire en sorte que peu d'élèves sont victimes d'intimidation.

Plusieurs élèves ont encore besoin d'apprendre comment gérer leurs conflits ainsi que leurs émotions. Nous poursuivons le SCP (soutien au comportement positif) afin de valoriser les bons comportements. Les billets d'information et les avis d'intervention ont diminué de plus de la moitié en un an.

## Portrait de la situation

À la suite de l'analyse de la situation de notre école faite il y a deux ans, nous constatons que les élèves se sentent généralement en sécurité à l'école et au service de garde. Par contre, bien qu'il y ait peu de situations d'intimidation, les élèves dénoncent généralement les événements qui les préoccupent.

La violence verbale demeure le type de violence la plus présente dans nos écoles. Le travail effectué, durant la dernière année, a contribué à maintenir un bon climat dans notre école. Les résultats du sondage nous ont permis d'observer que les élèves se sentent soutenus par les membres du personnel.

## Priorité(s) :

Nous poursuivons les actions du plan de lutte en sensibilisant les élèves à l'importance du respect et du savoir vivre. Les élèves seront à nouveau invités à répondre au sondage sur l'intimidation. Un plan de surveillance stratégique sera mis en place afin s'assurer la sécurité de nos élèves. La modélisation des comportements attendus aux récréations sera faite par la direction deux fois par année. Chez les plus vieux, pour permettre de mieux repérer les enseignants qui surveillent aux récréations, des dossards oranges seront portés par les enseignants. De plus, un système de communication sera mis en place lors des récréations. Les surveillants utiliseront un émetteur-récepteur radio mobile pour communiquer rapidement avec les éducatrices spécialisées en cas d'urgence. Des ateliers d'habiletés sociales et de gestion des émotions seront vécus par les élèves. Un banc de l'amitié a été installé dans chacune des cours de récréation.

## DÉFINITIONS

**CONFLIT** : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

**VIOLENCE** : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

**INTIMIDATION** : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

## QUELQUES ACTIONS DE L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR

- Plan de surveillance stratégique;
- Port de dossards par les surveillants et utilisation d'un appareil émetteur-récepteur pour communiquer en cas d'urgence ;
- Tournée des classes par la direction deux fois par année pour rappeler les comportements attendus (Power Point) ;
- Enseignement efficace des comportements en lien avec le *Soutien au Comportement Positif*.
- Ateliers d'habiletés sociales, de gestion des émotions et niveau de langage.
- Communications avec les parents ;
- Utilisation de la plate-forme Moozoom
- Ateliers Fluppy
- Analyse en décembre des résultats du sondage en ligne sur la perception des élèves en regard de la violence et de l'intimidation à l'école ;

## ACTIONS DE L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

### Au moment où un acte est constaté :

- Arrêter et protéger : tout incident est signalé à un membre du personnel
- Évaluer et protéger :
  - Les actes sont évalués selon la gravité et des mesures de protection sont mises en place si nécessaire.
  - La possibilité de récurrence chez l'élève qui fait de l'intimidation est aussi évaluée.

### Mesures de soutien et d'encadrement :

- Communication aux parents ;
- Médiation par un adulte lors d'une situation de conflits ;
- Soutien aux victimes et/ou aux témoins ;
- Mesures de réparation pour les torts causés ;
- Au besoin, mise en place d'un plan d'intervention ;
- Si nécessaire, recours aux ressources professionnelles.

### Sanctions possibles :

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

**VIOLENCE & INTIMIDATION  
100% PRÉVENTION  
100% INTERVENTION**

### Suivi :

- Un suivi est donné pour s'assurer que les actes d'intimidation ont pris fin ;
- Les adultes et les élèves sont informés de l'évolution de la situation ;
- Les incidents sont consignés par le personnel, à moins qu'il s'agisse d'incidents mineurs et isolés qui ont été réglés.

## MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION

- Demande l'aide à la technicienne en éducation spécialisée ;
- Dénoncer en personne à un adulte de confiance de l'école ou à ses parents ;
- Communication avec l'école par les parents ;

**DÉNONCER OU SIGNALER  
CE N'EST PAS  
« STOOLER »**

**PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE  
POUR UN MILIEU  
SAIN ET SÉCURITAIRE**



Commission scolaire de  
Portneuf